

REGLEMENT du PARIS-CAMEMBERT

Article 1 : ORGANISATION

Paris-Camembert (82ème édition) est organisé par le COMITE D'ORGANISATION PARIS-CAMEMBERT sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale PARIS-CAMEMBERT a lieu le Mardi 13 Avril 2021.

Article 2 : TYPE DE L'EPREUVE (Barème page 18)

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories hommes élite et moins de 23 ans. Elle est inscrite au calendrier U.C.I. Europe Tour. L'épreuve est classée en classe 1.1 conformément au règlement U.C.I. article 2.11.014. Elle attribue les points suivants : (Barème) pour le classement U.C.I. classe 1.1

Article 3 : PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement U.C.I. l'épreuve est ouverte aux équipes (World Teams, UCI Pro Teams, Continentales) (Maximum 50% de l'effectif total des équipes au départ)

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement U.C.I. le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 coureurs et de maximum 7 coureurs.

Au moins 20 jours avant l'épreuve, l'équipe adressera à l'organisateur l'original et trois copies du bulletin d'engagement U.C.I. 72 heures avant l'heure du départ, l'équipe confirmera le nom des titulaires et des remplaçants.

Article 4 : PERMANENCE - départ

La permanence de départ se tient le Mardi 13 Avril 2021 de 9h30 à 9h45, à la Salle d'Armes, 27500 PONT-AUDEMER.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 16h00 à 17h00, le lundi 12 avril 2021 à la Salle d'Armes, 27500 PONT-AUDEMER.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I. en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à 17h00 et aura lieu à la Salle d'Armes, 27500 PONT-AUDEMER.

Au plus tard 15 minutes avant la réunion des directeurs sportifs, le directeur sportif ou son représentant devra confirmer au collège des commissaires l'identité des coureurs qui prendront le départ.

PERMANENCE - arrivée

La permanence d'arrivée se tient, le Mardi 13 Avril 2021, Rue de Lisieux au camion PORTIX.

Salle de presse - Clé WIFI : MOZART (F4E9743AA844FF3A05EA053EA7), Centre culturel D579A, 14140 Livarot-Pays d'Auge

Article 5 : OPERATION DE DEPART

Les coureurs devront se présenter à la signature par équipe complète selon un horaire précis qui sera indiqué aux directeurs sportifs par l'organisation à la permanence. Le lieu de cette signature est rue de la République, 27500 PONT-AUDEMER - Chaque équipe sera présentée par Daniel MANGEAS speaker du PARIS-CAMEMBERT. Le rassemblement et l'alignement des coureurs pour le rassemblement prévu à 10h40 sous l'arche.

Article 6 : RADIO TOUR

Les informations courses seront émises sur radio tour fréquence 157.5750.

Article 7 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'ECHAPPEE. Le service est assuré par 3 véhicules et 1 moto de dépannage neutre.

Article 8 : SERVICE MEDICAL

Une liste des hôpitaux sur l'itinéraire horaire a été établie avec n° de téléphone. Trois ambulances sont sur la course. Un médecin assure les soins du Lundi 12 avril 2021 à la permanence au Mardi 13 Avril 2021.

Selon les dispositions prévues aux articles 1.1.006 et 1.1.022 des règlements U.C.I., tous les coureurs engagés, tous les suiveurs et personnel technique des groupes sportifs devront être assurés contre les accidents pouvant intervenir au cours de l'épreuve et leurs conséquences en matière de responsabilité civile, de frais médicaux, d'hospitalisation et de rapatriement vers leur domicile.

Conformément aux accords intervenus entre l'AIGCP et le CPA, les groupes sportifs devront veiller au respect de cette obligation d'assurance, l'organisateur étant exonéré de toute responsabilité à cet égard.

Article 9 : RAVITAILLEMENT

La zone de ravitaillement est prévue aux KM 69 et 128 - avenue de Neuville à LIVAROT; 2 passages.

Article 10 : DELAI D'ARRIVEE REGLEMENT 2.3.039

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Article 11 : CLASSEMENT MEILLEUR GRIMPEUR (page 19)

Le classement est calculé sur les 7 passages des 4 monts suivant leurs catégories.

Le premier, deuxième et troisième de ce classement est évalué suivant les points acquis selon les catégories. Seul le premier reçoit le prix du meilleur grimpeur patronné par la COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE si le coureur franchit la ligne d'arrivée.

En cas d'égalité au classement général individuel du meilleur grimpeur, il est fait application des critères suivants :

- 1) Nombre de premières places dans les monts de la catégorie la plus élevée.
- 2) Nombre de premières places dans les monts de la catégorie suivante et ainsi de suite.
- 3) En cas de nouvelle égalité, ce sera la place à l'arrivée qui départagera les concurrents.

4 monts :	Points		Points
1 passage CHEFFREVILLE-TONNENCOURT moyenne 7,5%	1er 5 2ème 3 3ème 2	2 passages LA BECQUETIERE moyenne 7%	1er 5 2ème 3 3ème 2
2 passages TORTISAMBERT moyenne 8,4%	1er 5 2ème 3 3ème 2	3 passages LA BUTTE DES FONDITS moyenne 10%	1er 10 2ème 5 3ème 3